

## Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021 - Ville de Guichen secteur Pont Réan

	Prix HT	Unité	TVA
<b>Distribution de l'Eau</b>			
<b>Abonnement eau (part distributeur) - Local à Usage d'Habitation</b>	9,270	Par semestre	5,5%
<b>Abonnement eau (part distributeur) - Autres Abonnés</b>	17,030	Par semestre	5,5%
<b>Abonnement eau (part distributeur) - Immeuble Collectif de Logement</b>	17,140	Par semestre	5,5%
<b>Consommation eau (part distributeur) - Local à Usage d'Habitation :</b>			
- De 0 à 10 m <sup>3</sup>	0,0000	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- De 11 à 100 m <sup>3</sup>	0,9019	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- De 101 à 150 m <sup>3</sup>	1,0565	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- 151 m <sup>3</sup> et plus	1,4041	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Consommation eau (part distributeur) - Autres Abonnés</b>	0,8875	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Consommation eau (part distributeur) - Immeuble Collectif de Logement</b>	0,9662	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous usagers</b>	0,0370	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Abonnement eau (part Collectivité) - Local à Usage d'Habitation</b>	6,475	Par semestre	5,5%
<b>Abonnement eau (part Collectivité) - Autres Abonnés</b>	5,595	Par semestre	5,5%
<b>Abonnement eau (part Collectivité) - Immeuble Collectif de Logement</b>	5,710	Par semestre	5,5%
<b>Consommation eau (part Collectivité) - Local à Usage d'Habitation :</b>			
- De 0 à 10 m <sup>3</sup>	0,0000	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- De 11 à 100 m <sup>3</sup>	0,6255	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- De 101 à 150 m <sup>3</sup>	0,5957	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- 151 m <sup>3</sup> et plus	0,5176	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Consommation eau (part Collectivité) - Autres Abonnés :</b>			
- De 0 à 1000 m <sup>3</sup>	0,6660	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- 1001 m <sup>3</sup> et plus	0,5603	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Consommation eau (part Collectivité) - Immeuble Collectif de Logement</b>	0,5198	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Consommation eau (part SMG35) - Tous usagers</b>	0,1700	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>			
<b>Abonnement (Part Guichen)</b>	18,530	Par semestre	0%
<b>Consommation assainissement (Part Guichen)</b>	1,3300	Le m <sup>3</sup>	0%
<b>Organismes Publics</b>			
<b>Redevance pollution de l'eau (Agence de l'eau) - Tous usagers</b>	0,3000	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) - Tous usagers</b>	0,1500	Le m <sup>3</sup>	0%
<b>Autres - Toute catégorie d'usagers</b>			
<b>Frais d'accès au service</b>	33,68	-	10%
<b>Frais de relève exceptionnelle</b>	39,80	-	10%
<b>Fermeture du robinet sous bouche à clé</b>	39,80	-	10%
<b>Réduction, interruption, remise en service de l'alimentation en eau</b>	39,80	-	10%
<b>Ouverture, fermeture ou réouverture du branchement</b>	39,80	-	10%
<b>Frais de vérification d'un compteur expertise</b>	141,86	-	20%
<b>Frais à la charge de l'utilisateur - Pénalité pour 1<sup>ère</sup> relance</b>	5,00	-	0%
<b>Frais à la charge de l'utilisateur - Pénalité pour 2<sup>ème</sup> relance</b>	5,00	-	0%

### Prestations sur prix unitaires du bordereau des prix annexé au contrat de délégation de service public :

Ce bordereau peut être consulté auprès du Distributeur sur simple demande.

Les tarifs sont fixés par le contrat de délégation de service public conclu entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et le distributeur d'eau (SPL Eau du Bassin Rennais) et sont révisés par application de la formule de variation prévue par le contrat de délégation de service public.

### Dispositif pour les familles nombreuses :

Chaque famille nombreuse, ayant au moins 3 enfants à charge, abonnée au service de l'eau, peut faire une demande d'attribution à la SPL Eau du Bassin Rennais d'un chèque-eau d'un montant de 15 euros par an et par enfant, à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

Les modalités de demande de l'aide sont tenues à la disposition des abonnés par le service des usagers de la SPL Eau du Bassin Rennais.